

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-707030

118593.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : **02307** Société : **REFORME**

Matricule : **02307** Société : **REFORME**

Actif Pensionné(e) Autre : **ÉLIRAKI Mohamed Si'Shoun**

Nom & Prénom : **ÉLIRAKI Mohamed Si'Shoun**

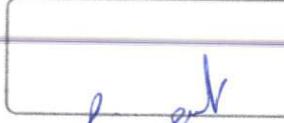
Date de naissance : **28/11/1966**

Adresse : **Residence Green Garden 4eme Bel Appart 52 Nouaceur**

Tél. : **0661231610** Total des frais engagés : **✓** Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : **20 AVR 2022**

Nom et prénom du malade : **Eliraki Mohamed**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Parent Enfant

Nature de la maladie : **Maladie Chronique**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : **✓**

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements suivis directement à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **El Jadida**

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : **20/04/2022**





Quittance De Remboursement
Maladie Maternite

Société	: VISIT MOROCCO	N° de sinistre	: 22561381
Contrat n°	: 010 190080 / 00	N° dossier	: 0333599
N° d'affiliation	: 19	Date de survenance	: 22/03/2022
Matricule Société	: 0	Date de traitement	: 14/04/2022
Assuré	: BENJELLOUN KARIMA	Date de remboursement	: 14/04/2022
Bénéficiaire	: BENJELLOUN KARIMA	Médecin	: *****

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULT° SPECIALISTE	300,00	300,00	0	80.00	0,00	240,00
MEDICAMENTS	412,00	412,00	0	80.00	0,00	329,60
	712,00	712,00			0,00	569,60

Observations :

Informations :



Déclaration maladie n° 1250126

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie

010190080/22

Date du dépôt
du dossier

Numéro du bordereau

19

Numéro du sinistre

19

Matricule de l'assuré

19

Numéro d'affiliation
à AXA Assurance Maroc

Cachet de l'entreprise

À remplir par l'assuré

Nom et prénom de l'assuré (en lettres capitales)

BENJELLOUN KARIMA

Date des soins

26/03/22

Signature de l'assuré

Montant des frais exposés

712,00

À remplir par le médecin

Nom et prénom du malade

BENJELLOUN KARIMA

Lien de parenté

Âge du malade

Nature des soins

10/16
Réf. : G001012

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci de communiquer le renseignement sous pli séparé à l'attention de notre médecin-conseil.

LCCA
Assurances de Personnes

Cachet de la cellule « bordereau »

26 MARC 2022

Angle Abdellatif Benkaddour &
Ed. Zerkouni - Casablanca

Cachet de la cellule « traitement »

26 MARC 2022
42, Bd. Mohamed V - Casablanca
Tél: 05 22 29 35 22 - 05 22 29 35 23

SK

N° :

Nom de l'assuré : Benjelloun KARIMA

Matricule : 19

Bénéficiaire : 207

Lien de parenté : 20

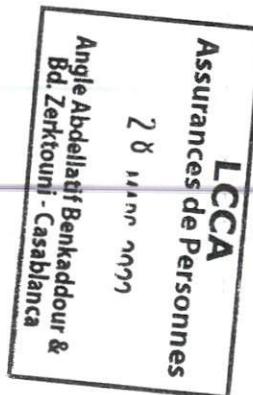
Frais exposés : 712,- Dh

Date du dépôt du dossier : / /

N° du sinistre : 19

Numéro du bordereau :

Numéro d'ordre : 260322
Date des soins : 26/03/22



Cadre réservé à la Compagnie AXA Assurance Maroc (commentaires)



CABINET O.R.L

NEZ - GORGE - OREILLE - CHIRURGIE DE LA FACE ET DU COU - CHIRURGIEN DE LA SURDITE - VERTIGE



DOCTEUR NOUREDDINE LAHLOU

Spécialiste Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy

Ancien Médecin du Service ORL - CHU Avicenne

Casablanca, le *10/10/2022*

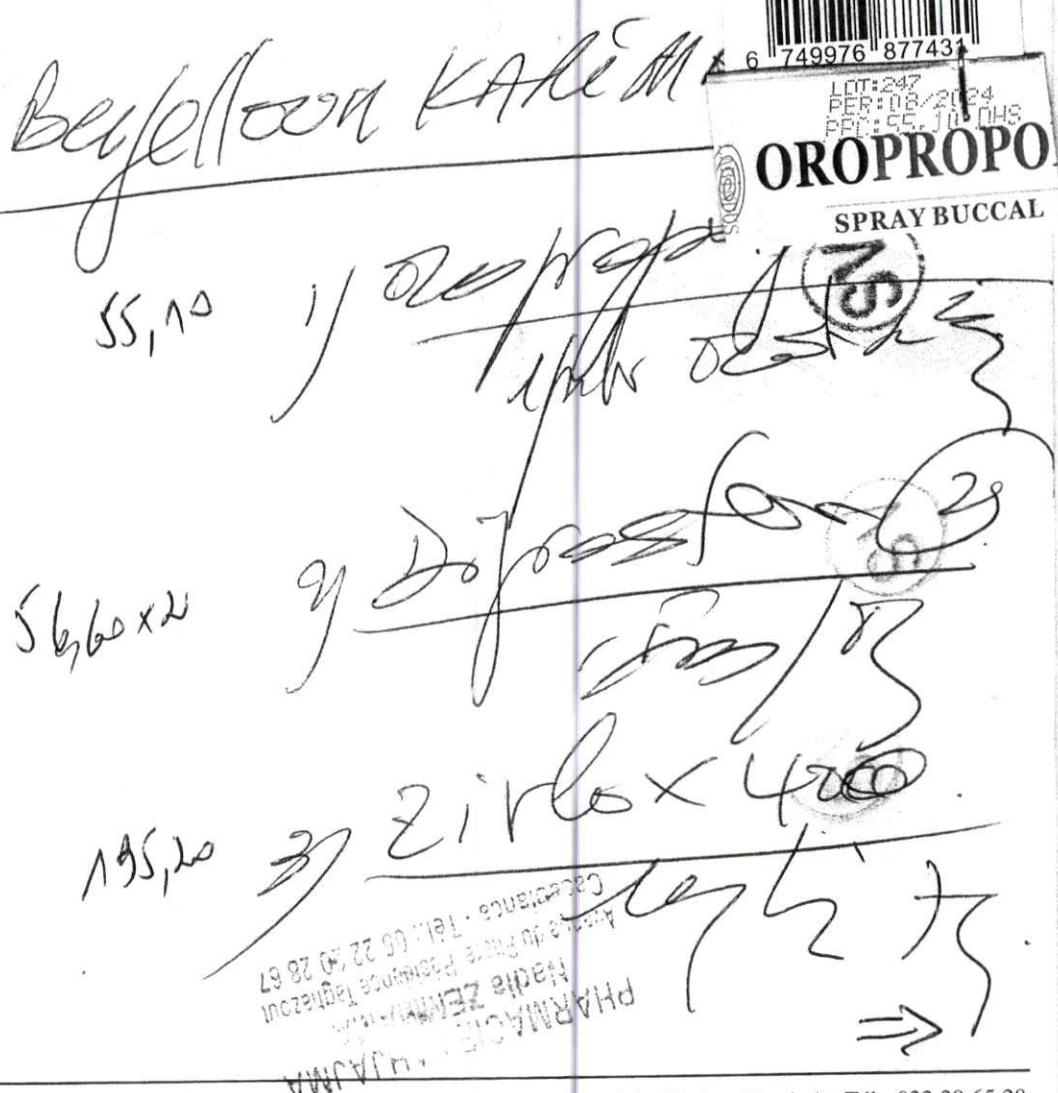


6 749976 877431

LOT:247
PER:08/2024
PPI:55,00 DHS

OROPROPO

SPRAY BUCCAL



LCCA
Assurances de Personnes

20 MAI 2022

Angle Abdellatif Benkaddour &
Bd. Zerkouni - Casablanca

22,90 4 Brontofoss
Lundsgaard
30

10/20
141218
6/10/18
10/20